

PHARE : UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

Définition du harcèlement

3 critères

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.



SITUATION D'INTIMIDATION, DE HARCÈLEMENT OU DE CYBERHARCÈLEMENT



INTERLOCUTEURS DE PROXIMITÉ

- directeur d'école ou chef d'établissement
- équipe ressource pHARe formée à la prise en charge des situations de harcèlement :

professeurs, psychologues de l'éducation nationale, infirmiers, conseillers principaux d'éducation, etc.

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



AUTRES CANAUX DE SIGNALEMENT POSSIBLES

- Numéro d'appel national **3020** n° vert pour les situations de harcèlement
- Numéro d'appel national **3018** n° vert et appli dédiés aux situations de cyberharcèlement
- Lignes téléphoniques académiques : consultables sur education.gouv.fr
- Autres canaux : Faits établissement, courriers, etc.

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



© ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Circonscription de La Roche Sud